

> "UNIS POUR LES FAMILLES"

Une vision partagée au service
de nos usagers et des familles.

Rapport d'activité 2022

Directeur de la Publication et Président de l'Udaf :
Jean Marc Pavani

Directrice de l'Udaf :
Karine Chantemargue

Responsable de la Communication :
Margot Pereira

LE MOT DU PRESIDENT



2022, une année sans contraintes sanitaires qui nous a permis de :

- Reprendre une activité conforme à notre mission de défense des intérêts généraux, matériels et moraux des familles
- Porter la voix des familles auprès des instances départementales

Mais l'inflation et sa conséquence première, la baisse du pouvoir d'achat, ont frappé de plein fouet les familles fragiles. Nous nous sommes vite rendu compte que nous devons maintenir toute notre vigilance à leur égard. Fragilité supplémentaire que nous avons également détectée auprès de nos majeurs protégés et nos familles suivies dans le cadre du service d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

Conformément à notre plan stratégique, nous avons continué à positionner l'Udaf des Yvelines comme un acteur incontournable au sein du département. Dans ce contexte difficile, nous nous devons particulièrement d'être force de proposition, volontaire et persuasif auprès des élus et institutions départementales sur l'ensemble des sujets qui touchent le quotidien des familles.

Notre équipe et tous nos bénévoles se sont mobilisés pour faire front afin de maintenir une grande qualité de service, par une présence et une écoute de tous les instants.

Un grand merci à l'ensemble des acteurs de notre association pour leur activité 2022. Je pense à nos salariés, nos bénévoles et nos représentants.

Un grand respect pour les Présidents de nos associations adhérentes et leur comité pour les actions qu'ils ont menées en 2022.

2023 devra profiter de nos avancées réalisées en 2022 pour nous permettre d'être encore plus Unis pour les familles.

Amicalement,

Jean Marc Pavani

LE MOT DE LA DIRECTRICE



Les années Covid ont induit de profondes mutations dans notre organisation de travail en un temps record : télétravail « officiel », nouveaux moyens de communication à distance, nouvelle manière d'utiliser les espaces disponibles dans nos locaux.

L'année 2022 a été celle du retour à la normal après ces mutations rapides. De nombreux chantiers qui ont tous comme motivation l'amélioration continue de la qualité des services proposés par l'Udaf des Yvelines, ont été mis en œuvre.

Dans le cadre de la déclinaison de notre plan stratégique, nous avons ainsi poursuivi le travail engagé en 2021 autour de la communication avec comme objectif de permettre une meilleure identification de notre association, et de donner plus de lisibilité aux valeurs que nous partageons : Unis pour les familles, aujourd'hui, et encore un peu plus demain !

Une charte éditoriale, une charte graphique et un manifeste ont été adoptés ; et plusieurs outils ont été revus ou créés : plaquette institutionnelle, plaquette du service de protection juridique des majeurs, une série d'affiches.

Nous avons également réalisé les développements nécessaires à la mise en adéquation de nos moyens avec nos contraintes d'aujourd'hui : travaux d'amélioration des espaces d'accueil et renforcement de la sécurisation des locaux, réorganisation de la téléphonie.

Au travers de ces pages, vous pourrez découvrir l'activité dense au sein des services tout au long de 2022, qui traduit notre forte volonté de répondre au mieux aux besoins des familles et des personnes les plus vulnérables.

Cela n'aurait pas été possible sans l'implication des collaborateurs, des administrateurs et des bénévoles. Je remercie vivement chacun d'entre eux pour leur investissement.

Karine Chantemargue

#1 **CHIFFRES CLÉS**

46

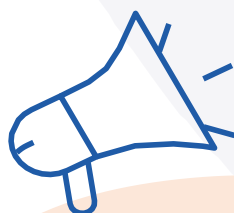
**Associations
familiales
adhérentes**

350
Bénévoles



7 500
**Sessions de
lectures auprès
des enfants**

6 795
**Familles
représentées**



150
Représentations



1 405
**Mesures
judiciaires**



68
Salariés

TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

Janvier :

- 12 janvier :** Réunion des nouveaux représentants CAF et CPAM
- 17 janvier :** RDV Président Association la Parenthèque
- 19 janvier :** Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines



Février :

- 07 février :** Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines
- 09 février :** RDV Président Association au Fil du Temps



Avril :

- 21 avril :** Rencontre des nouveaux représentants CCAS

Mars :

- 14 mars :** Rencontre Président Mairie de Sartrouville
- 23 mars :** Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines
- 24 mars :** Webinaire « Estime de soi »



- 28 mars :** Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines
- 29 mars :** Création de la plaquette institutionnelle de l'Udaf des Yvelines



Mai :

- 04 mai :** Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines
- 16 mai :** Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines
- 19 mai :** Théâtre-forum « A cran les écrans »



TEMPS FORTS DE L'ANNÉE



Juin :

7 juin : RDV Président Famille Plus

20 juin : Assemblée Générale et Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines



Septembre :

20 septembre : Journée de cohésion des collaborateurs



21 septembre : Réunion Bureau de l'Udaf des Yvelines

25 septembre : Famillathlon à Sartrouville



Octobre :

03 octobre : Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines

Novembre :

18 novembre : Signature et installation Schéma Départementale des Familles à la Cafy

24 novembre : Webinaire « les troubles dys »



Décembre :

06 décembre : Conseil d'Administration de l'Udaf des Yvelines

6 décembre : RDV Président Association Familiale de Villepreux

NOS MISSIONS

L'Udaf des Yvelines est l'institution officielle de représentation des familles sur l'ensemble du département, reconnue d'utilité publique. Elle a été créée en 1967.

Les quatre missions légales que l'Udaf des Yvelines exerce sont définies par l'article L 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- **Donner un avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.**
Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et, notamment, désigner ou proposer les représentants des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le département et la commune.
- **Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.**
Exercer devant toutes les juridictions, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

NOTRE CHAMPS D'ACTION

1

LA REPRÉSENTATION DES FAMILLES

46

Associations familiales adhérentes du département agissent au quotidien

150

Représentants familiaux font entendre la voix des familles

Fédérer et animer un réseau

350

Bénévoles
«Lire et faire lire»
transmettent le goût de la lecture

2

LA GESTION DE SERVICES D'INTÉRÊT FAMILIAL

(dans le cadre d'une délégation de service public)

- **De protection juridique des personnes majeures**
(sauvegarde de justice, curatelle, tutelle)
Information et soutien aux tuteurs familiaux
- **D'aide à la gestion du budget familial**
(mesures de protection de l'enfance)
Point conseil budget

NOS ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

UNIS POUR LES FAMILLES

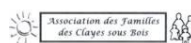
MOUVEMENTS A BUT GÉNÉRAUX

- > AFC Cœur d'Yvelines, AFC de la Boucle, AFC la Celle Saint Cloud, AFC du Chesnay, AFC le Mesnil le Roi, AFC du Pecq Marly-le-Roi, AFC du Mantois, AFC Rambouillet, AFC Saint Germain en Laye, AFC Saint Quentin en Yvelines, AFC Triel, Verneuil, Vernouillet, AFC Versailles, AFC Viroflay.
- > AFP Cœur d'Enfant, AFP Maranatha, AFP Esperance, AFP Ciel et Terre, AFP Cœur des Yvelines, AFP le Patio de Montigny .
- > Confédération Syndicale des Familles: Union Locale de Conflans, Union Locale de Sartrouville.
- > Association Familiale de Louveciennes, Association Générale des Familles de Saint Germain en Laye.



ASSOCIATION NON FÉDÉRÉES

Union Féminine Civique et Sociale Familles Rurales SY, Association Familiale d'Andrésey, Association des Familles de Carrières sous Poissy, Association des Familles de Jouy en Josas, Association Famille Plus, Association Familiale des Mureaux, Association des Familles du Vésinet, Second souffle, Association Familiale de Rosny sur Seine, Association des Gens du Voyage, Association des Familles des Clayes sous Bois, CAP Mariage, Association Femmes Actives au Foyer, Association des Familles de Villepreux, la Parenthèque, EIAPIC, Association Générale des Familles de Viroflay.



MOUVEMENTS FAMILIAUX A BUT SPÉCIFIQUE

Association Départementale des Parents d'Enfants Inadaptés, Face au veuvage Ensemble Continuels, Enfance et Famille d'Adoption, Union Nationale des Amis et Parents Malades Psychiques, Aide à Domicile en Milieu Rural, Association des Paralysés de France, Jonathan Pierres Vivantes.



LES INSTANCES DE L'UDAF DES YVELINES

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

Le Conseil d'Administration est composé de 31 administrateurs élus ou désignés par les Associations familiales adhérentes lors de l'Assemblée Générale du 21 Septembre 2020. Il nomme un Président qui assure la fonction exécutive dans le cadre d'un mandat de 2 ans. Le Président s'entoure d'un bureau nommé par ce dernier et validé par le Conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration, du Bureau et le Président sont tous des bénévoles membres des associations familiales adhérentes. Le Président nomme un directeur -trice, salarié-e de l'Association, qui est en charge de la gestion quotidienne.

Jean Marc Pavani
Président de
l'Udaf des Yvelines

Luc Flichy
Vice- président

Pierre Dulau
Trésorier

Armelle Pericard
Secrétaire

François-M Duthoit
Administrateur
Bureau

Annick Godard
Administratrice
Bureau

Annie Huchot
Administratrice
Bureau

Maryvonne Thyss
Administratrice
Bureau

Nadia Azergui
Administratrice

Sandra Blasiak
Administratrice

Catherine Brouard
Administratrice

Ségolène Brueziere
Administratrice

Ségolène CAILLET
Administratrice

Daniel Chazarain
Administrateur

Marie Davoust
Administratrice

Bruno Duthoit
Administrateur

Eric Fortuit
Administrateur

Hervé Gambert
Administrateur

Neijib Gasmi
Administrateur

Laurent Giry
Administrateur

Myriam Guglielmi
Administratrice

Pierre Guillot
Administrateur

Sylviane Harle
Administratrice

Brigitte Jacquemin
Administratrice

Chantal Jannet
Administrateur

Jean Paul Mayant
Administrateur

Xavier Vamparys
Administrateur

Isabelle Romain
Administrateur

Thomas Sabik
Administrateur

**Création d'un comité
« développement
associatif »**

LES REPRÉSENTATIONS

Par le biais de l'Udaf des Yvelines, composée de diverses associations et mouvements, les représentants familiaux font valoir le point de vue de l'ensemble des familles dans l'ensemble des domaines du champ familial. Ils portent la voix de toutes les familles et expriment une parole politique au sein des instances qui les concernent, laquelle va influencer sur la vie des familles.

ENFANCE JEUNESSE

Myriam Gugliemi,
*Présidente Conseil de famille
des pupilles (2021)*

- > Schéma départemental des services aux familles
- > Commission départementale de soutien à la parentalité
- > Conseil de famille des pupilles de l'Etat
- > Commission d'agrément pour l'adoption

« Ce conseil est un organe chargé de la tutelle d'enfant en complément du représentant de l'Etat.

Bénéficiaires :

- Il n'y a pas de filiation
- Quand décision des parents de confier à l'AS
- Quand parents peu présents ou dangereux

Il est consulté pour les orientations scolaires, les changements de lieu de vie, colonies, les voyages dans un pays étranger, etc.

En 2022 dans les Yvelines **48 enfants ont un statut de pupille**. 18 enfants dont 6 bébés sont entrés dans le statut de pupilles, 4 bébés nés sous le secret et 14 « grands » ont été confiés en vue d'une adoption. »

Représentant logement,
*Commission Conciliation
Logement*

LOGEMENT

« La commission examine un litige présenté par un locataire et son bailleur directement en séance dans le but de les amener à une conciliation.

Le rôle de l'Udaf est **direct et à effet immédiat**. C'est une commission importante pour les familles qui peuvent constater de la présence de l'UDAF à leur côté. »

> CAAPEX (Commissions d'arrondissements Versailles, St Germain, Rambouillet et Mantes)

> Versailles Habitatù

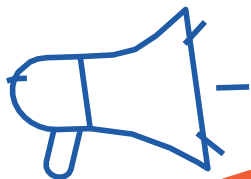
> ANAH (commission locale de l'amélioration de l'habitat)

> ADIL 78 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

> CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de prévention des Expulsions locatives)

> Commission départementale de conciliation

LES REPRÉSENTATIONS



Marie-Béatrice De Javel,
Hôpital de la Porte Verte
(Versailles)

« Le rôle des représentants santé consiste à rencontrer les patients et leurs proches afin de les aider pendant leur hospitalisation.

- Accueil dans le hall de l'hôpital
- Visite dans les chambres
- Traitement des plaintes éventuelles,
- Siègent au sein de la Commission des Usagers

Mise en place d'enquêtes de satisfaction par téléphone concernant la réponse donnée par l'hôpital à toute plainte écrite ou orale.

Objectif 2023 : Enquête au chevet des patients sur l'évaluation de la bienveillance ressentie pendant leur hospitalisation. Le rôle ne se limite pas à la personne malade mais apporte aussi **un soutien à son entourage familial.** »

SANTÉ

- > Hôpital de la Porte Verte
- > ARISSE (Actions et Ressources pour l'Inclusion pour le Soin et l'Education)
- > Clinique Saint Germain
- > CPP IDF (Comité de Protection des Personnes)
- > ASSOIMEP (hôpital de jour pour enfants)
- > Clinique KORIAN
- > Le CERSY (Centre de Rééducation et Réadaptation du Sud Yvelinois)
- > Polyclinique de la région mantaise
- > Conseil territorial de santé 78

INSTITUTIONNELLES



Armelle Pericard,
Caisse d'Allocation Familiale
(CAF78)

- > PARADS Versailles (Pôle d'Accueil en Réseau pour l'Accès aux Droits Sociaux)
- > CIDFF (Centre d'information sur les Droits des Femmes et des Familles)
- > CAF (Caisse d'Allocation Familiale)
- > CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)
- > CLU (Comité Local des Usagers) – préfecture des Yvelines
- > Commission de sélection appel à projet social ou médico-social pour les projets autorisés par le préfet
- > CDAD (Conseil Départemental de l'Accès aux Droits)
- > CDAC (Commission départementale d'aménagement commercial)
- > Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées Mairie de Versailles
- > Banque de France

« Peu le savent, mais notre CAF est dotée d'un budget annuel en action sociale de plus de 150 M€ en fonctionnement et en investissement destiné, en priorité, à une **meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.**

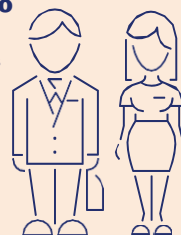
Les 8 administrateurs nommés par l'Udaf des Yvelines siègent pour représenter l'ensemble des familles yvelinoises lors du Conseil d'administration et dans différentes commissions (action sociale, recours amiable, ...)

Au sein de la Commission d'Action Sociale que je préside, nous sommes fiers de participer à la **mise en œuvre des politiques familiales et sociales** de notre département, riche de la diversité de ses territoires. »

L'ORGANIGRAMME

13 %

d'hommes



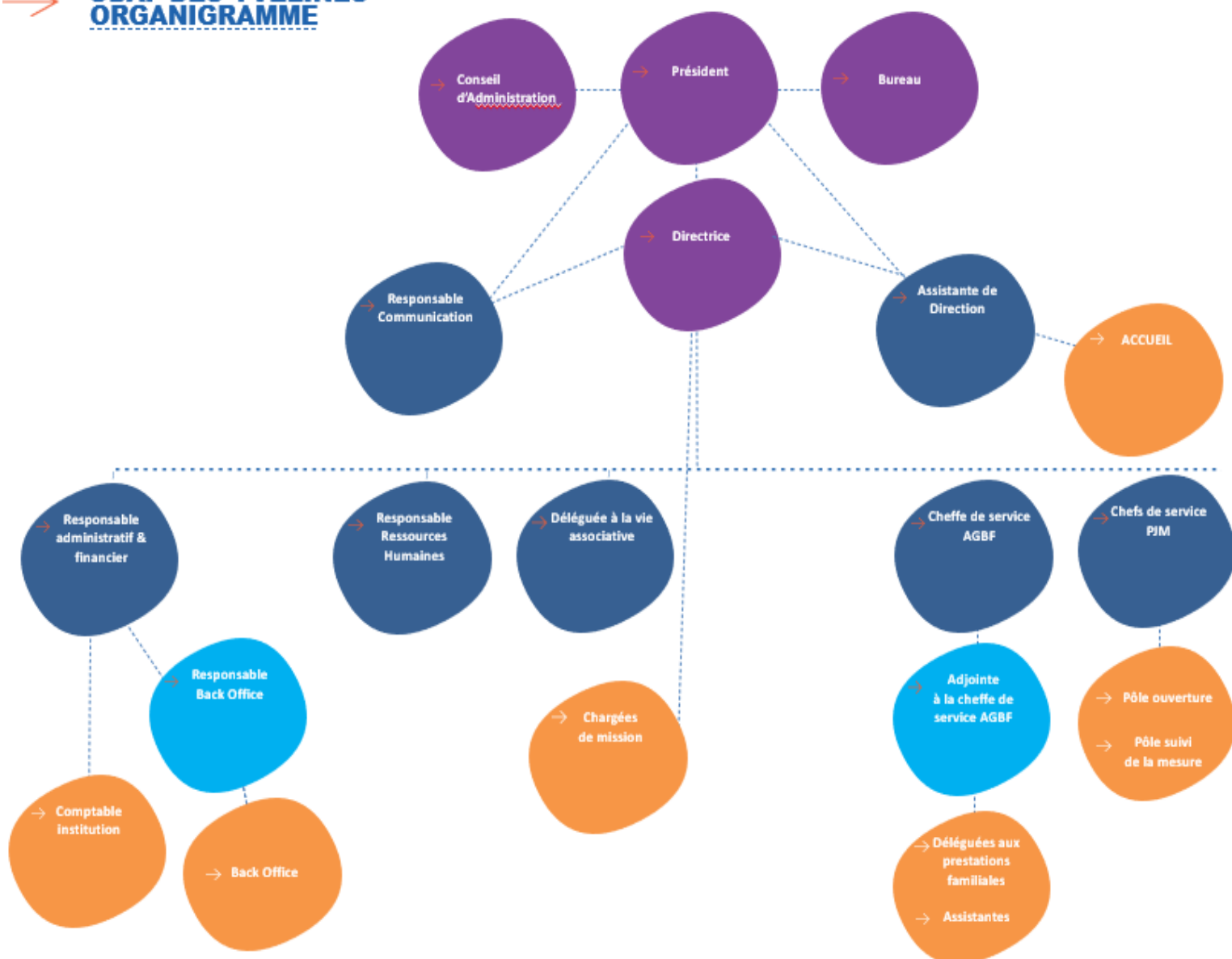
87 %

de femmes

Une équipe de 68 professionnels aux service des usagers
de l'Udaf des Yvelines.

au 31/12/2022

UDAF DES YVELINES ORGANIGRAMME



L'ACTIVITÉ DU SERVICE ASSOCIATIF

#03





LE DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF

En soutien des associations familiales adhérentes, le Conseil d'Administration s'est donné comme axe de travail prioritaire d'attirer de nouveaux adhérents. Un « Comité du Développement Associatif » a été créé en 2022 pour y répondre.



PARENTALITÉ

Pour l'Udaf des Yvelines l'année a été riche et dense en partenariats et manifestations.

Partenariat avec les associations familiales

Cette année, l'Udaf des Yvelines a été partenaire de quatre associations familiales autour de projets au bénéfice de leurs familles adhérentes.

- 1 Conférence sur le thème de la gestion des émotions le 17 mai 2022 avec **l'AFC du Mesnil/Maison-Laffite**.
- 12 rencontres d'un groupe de paroles pour parents organisés tout au long de l'année avec **Famille Plus**.
- Un week-end familial organisé au centre UCPA de Bois le Roi les 5 et 6 juin 2022 avec la **CSF de Sartrouville**
- 3 ateliers d'écriture autour du chant, pour parents avec enfants handicapés avec l'association **Second Souffle**.

E-conférences et les ateliers de l'Udaf des Yvelines

La pandémie nous a contraints à être inventifs pour ne pas perdre le lien avec les familles. La e-conférence a permis ce défi et l'Udaf continue à proposer ce format qui rencontre un succès non démenti.

Les E-Conférences de l'Udaf des Yvelines

Une intervention de Nicolas Lavroff, spécialiste de la communication bienveillante a réuni plus de 90 personnes sur le thème « Comment valoriser ses enfants pour qu'ils grandissent bien ? »



Claudine Gardères, spécialiste et facilitante de la méthode Davis a apporté un éclairage sur le fonctionnement de la pensée des enfants Dys lors d'un webinaire le 24 novembre 2022 qui a réuni plus de 110 personnes.

Les ateliers en présentiel

En complément du webinaire sur les troubles dys, un cycle de 3 ateliers a été proposé en partenariat avec la mairie de Sartrouville et le pavillon Séraphine.

« A cran les écrans » : la compagnie Entrées de jeu a proposé au public de prendre part à un théâtre forum sur le thème de la Parentalité.

Opération cinéma en famille à Noël

Pour donner un accès à la culture aux familles les plus démunies, 400 places de cinéma ont été offertes à des familles d'associations familiales adhérentes (CSF, EIAPIC) et du service d'Aide à la Gestion du Budget Familial (AGBF).

Famillathlon

Le dimanche 25 septembre 2022, l'Udaf des Yvelines a organisé la **4^{ème} édition du Famillathlon dans le Parc du Dispensaire à Sartrouville**. Le Président de l'Udaf des Yvelines, Jean Marc Pavani, a accueilli pour l'ouverture officielle de l'événement, le Maire de Sartrouville Pierre Fond et les membres de son Conseil Municipal, ainsi que les Présidents des associations familiales adhérentes à l'Udaf et tous ceux qui ont œuvré à l'organisation.

Plus de 2000 parents et enfants sont venus profiter des activités proposées par les associations familiales (l'AFC de la Boucle, l'AFC du Mesnil/ Maisons Laffitte et la CSF de Sartrouville) et des associations sportives ou de solidarité. Toutes les activités étaient offertes aux enfants et à leurs parents.



Médaille de l'enfance et des familles

La médaille de l'enfance et des familles est accordée aux personnes (père, mère,...) qui ont élevé de nombreux enfants en leur apportant leur dévouement et des soins attentifs. Depuis le 22 février 2022, elle peut également être remise aux bénévoles et aux professionnels intervenant auprès des familles ou œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance.

28 Familles ont été décorées par le département des Yvelines.



REEAPY

Dispositif créé en 2000 dans les Yvelines, le réseau d'écoute, d'appui, et d'accompagnement des parents des Yvelines est piloté par la Préfecture et la CAF des YVELINES. L'Udaf des Yvelines et la Fédération des Centres Sociaux 78 animent un réseau d'associations dynamiques qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

La rencontre départementale « Mieux se connaître pour mieux travailler ensemble, le maillage territorial » organisé à Plaisir le 29 novembre 2022 par l'Udaf des Yvelines et la Fédération des Centres Sociaux 78 en lien avec la Caf, a rencontré un beau succès avec plus de 60 participants issus de tout le département.



**LIRE &
FAIRE LIRE**



Créé par Alexandre Jardin en 1999, Lire et faire lire est un programme national qui a pour objectif de transmettre le plaisir de la lecture en pariant sur le lien intergénérationnel. Mis en place dans le département depuis 2000, l'Udaf des Yvelines anime aujourd'hui un réseau de 350 bénévoles qui interviennent dans des écoles primaires et maternelles, crèches, bibliothèques, collèges (SEGPA - section d'enseignement général et professionnel adapté), classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire).

Tout au long de l'année, l'Udaf des Yvelines s'attache à enrichir les bénévoles Lire & Faire Lire pour faciliter leurs interventions auprès des enfants.

Ainsi en 2022, **2 journées de formations** ont été organisées à leur intention les 20 et 27 octobre 2022, animées par Françoise BEAUCHAMPS, journaliste jeunesse. Elles avaient pour but de leur faire découvrir le dispositif, le rôle du bénévole, les enjeux sur le livre et la lecture et explorer la littérature jeunesse.

1 rencontre avec l'auteure illustratrice Gwen LE GAC a été organisée dans les locaux de l'Udaf le 18 octobre 2022 pour une journée d'échanges. Une quinzaine de bénévoles ont pu découvrir son parcours artistique, ses illustrations de couvertures, ses livres ainsi que ceux écrit en collaboration avec Christophe Honoré.



Ces formations ont été complétées par différentes visites guidées :

- La Bibliothèque Richelieu le 24 novembre 2022.
- La salon du livre jeunesse en décembre 2022 avec :
 - un stand Lire et faire lire pour expliquer ce dispositif et recruter de nouveaux bénévoles.
 - un groupe d'une dizaine de bénévoles Lire et faire lire des Yvelines et sa coordinatrice a visité le salon, assisté à la lecture des Pépites avec une comédienne, rencontré de nouveaux intervenants.



#03

Enfin, le 3 juin 2022, l'Udaf des Yvelines a décidé de s'investir dans la nouvelle édition de « La lecture dans la verdure » en partenariat avec des bénévoles de Lire & Faire Lire et de la Bibliothèque l'Oiseau Lire d'Auteil le Roi.

Une cinquantaine d'enfants étaient présents, pour aller suivant les âges sous une tente écouter des histoires lues par une dizaine de bénévoles de Lire & faire lire de tout le secteur.



Le 18 novembre 2022, l'Udaf des Yvelines a participé en tant que co-signataire à l'instauration du Comité Départemental des Services aux Familles.



#03



REPRESENTATIONS

Le 21 avril 2022, une douzaine de nouveaux représentants CCAS se sont retrouvés au café ORE à Versailles pour partager un petit déjeuner convivial.

Ils ont pu échanger autour de leurs expériences sur leurs représentations, qui étaient nouvelles pour certains, plus anciennes pour d'autres mais toutes différentes dans leur fonctionnement ou sur les sujets abordés. Cette première rencontre réussie a suscité l'envie de se retrouver plus souvent.



L'ACTIVITÉ DU SERVICE DE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

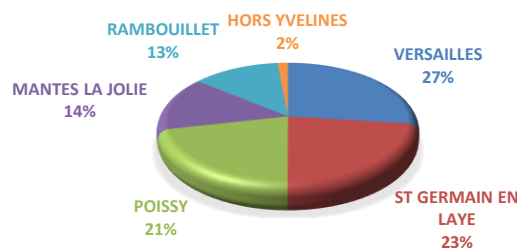
#04



Le grand âge, la maladie, le handicap, les accidents de la vie sont autant de causes qui peuvent rendre vulnérable, au point qu'on ne puisse plus agir seul dans son propre intérêt. Le juge peut alors prononcer une mesure de tutelle, de curatelle, de sauvegarde de justice ou d'habilitation familiale.

En 2022, l'Udaf des Yvelines a géré **1 117 mesures**. L'activité du service est stable entre 2021 et 2022.

Cela s'explique notamment par le fait qu'il y a eu autant d'attributions que de fins de mesures.



#04

Comme en 2021, la moitié des mesures confiées à l'Udaf des Yvelines relèvent des tribunaux de Versailles et Saint Germain Laye. Le tribunal de Poissy est toujours en 3ème position.

Au cours de l'année, les mandataires ont assuré 263 audiences auprès des différentes juridictions.

NATURE DES MESURES DE PROTECTION

Les différentes mesures de protection juridique (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle) sont mises en place dans l'intérêt de la personne, en fonction de son degré d'incapacité apprécié par le juge sur la base d'un certificat médical circonstancié établi par un médecin agréé, et à la suite de l'audition de la personne concernée si son état de santé le permet.

Les curatelles renforcées et aménagées sont majoritaires dans l'activité du service, pour 56 %, suivies de près par les tutelles avec près de 41 %.

Le nombre de sauvegardes de justice a diminué de moitié. Peu nombreuses, ce sont souvent des mesures relativement lourdes à exercer car elles répondent à des situations d'urgence.

Type de mesures	Au 31/12/2022
Curatelle simple	22
Curatelle	628
Tutelles	456
Sauvegardes de justice	6
Tutelles / curatelle Ad'hoc	4
Subrogé tuteur ou curateur	1
Total	1117

LE SUVI DES USAGERS

Au sein de l'Udaf des Yvelines, des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs (MJPM) interviennent au quotidien auprès des personnes protégées. Ce sont des professionnels qui veillent à toujours préserver l'équilibre entre les intérêts, la sécurité des majeurs protégés et leur liberté. Ils travaillent en collaboration avec divers partenaires, pour trouver les solutions les plus adaptées aux besoins des majeurs protégés. **Un mandataire gère en moyenne 56 mesures de personnes sous protection.**

Afin d'accompagner au mieux la personne protégée dans ses droits et démarches le mandataire lui rend visite régulièrement. Cela permet à la personne protégée d'assurer un quotidien plus serein.

En 2022 les visites à domicile ont pu reprendre, même s'il y a eu des périodes avec certaines restrictions, ce sont 675 visites qui ont été réalisées concernant les majeurs protégés hébergés en établissement.

RÉPARTITION DES MESURES ATTRIBUÉES PAR TRIBUNAUX

Le Service PJM de l'Udaf des Yvelines exerce les mesures de protection confiées par les juges des tutelles des 5 tribunaux des Yvelines : Versailles, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Rambouillet, Mantes ou d'autres départements.

MOTIFS DE FINS DE MESURES

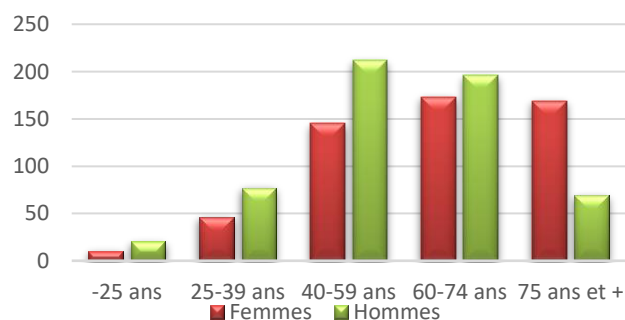
Motifs de fin de mesures	Au 31/12/2022
Décès	64
Dessaisissement	19
Mainlevée	16
Caducité	4
Total	103

En 2022, les fins de mesures ont été dues pour 62 % aux décès des personnes protégées et pour 19% aux dessaisissements. Si les mains levées sont moins nombreuses (16%), elles sont cependant en augmentation de 5% par rapport à 2021.

LE PROFIL DES USAGERS

REPARTITION PAR AGE ET GENRE

Parmi les 1117 personnes protégées placées sous mesure de protection en 2022, la répartition par âge et genre est assez équilibrée.



En termes d'âges, on peut noter que les femmes sont plus représentées sur les tranches d'âge plus âgées et que les hommes constituent 63% de notre public le plus jeune (moins de 40 ans).

A l'inverse, les femmes sont plus représentées sur les tranches d'âges plus âgées, notamment au-delà de 75 ans (pour 71%).

Le profil « moyen » le plus représenté est celui d'un homme entre 40 et 60 ans.

En comparaison avec 2021, on peut noter que le nombre de majeurs protégés âgé de – de 25 ans a baissé de 10 %.

En revanche, celui des 25-39 ans a augmenté de 8.8 %, alors que la tranche des 60-74 ans est restée stable. La tranche des 75 ans et + a très légèrement augmenté de 1.7 %

LIEU DE RESIDENCE

La personne protégée est toujours associée aux décisions qui la concernent, et pour certaines, les prend seule. Elle choisit notamment son lieu de résidence. Le mandataire judiciaire ne peut aller contre sa volonté et la contraindre dans sa manière de vivre, tout en veillant à ce qu'elle ne se mette pas en danger.

57 % des usagers de l'Udaf des Yvelines vivent à domicile et 43 % en établissements (Foyers, EPHPAD, ...). Le rapport domicile/établissement reste stable par rapport à 2021.

Répartition des usagers par lieu de résidence en 2022



CRÉATION D'UN POLE OUVERTURE DE MESURES

Ce nouveau pôle a pour vocation de permettre une prise en charge plus rapide des mesures au moment où elles sont confiées à l'Udaf par les juges et de réduire le délai de prise en charge de la personne protégée.

Constitué d'une équipe de 3 personnes, ce pôle effectue les premières démarches (première visite à domicile ou en établissement, notification des tiers, inventaires, ...). Lorsque elles ont été réalisées, le dossier est transmis à un mandataire « suivi de la mesure » suivant une procédure établie.

#04

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

#05



LES PERMANENCES D'INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX

La loi prévoit que la protection juridique des majeurs est avant tout un devoir des familles. Ainsi, elles assurent aujourd'hui la moitié des mesures de protection dans l'intérêt d'un proche. Elles ont besoin d'une information régulière et d'être soutenues en amont et tout au long de l'exercice de la mesure de protection.

Dans le cadre des permanences d'Information et de soutien aux tuteurs familiaux, les mandataires judiciaires répondent aux questions des familles de manière individualisée et confidentielle pour qu'elles puissent répondre aux obligations légales qui leur incombent.

ACTIVITÉS EN 2022

127 permanences ont été assurées dont 35 permanences dans les tribunaux et 92 permanences téléphoniques.

Les permanences ISTF de l'Udaf des Yvelines

- Tribunal judiciaire de Versailles
- Tribunal de proximité de St Germain-en-Laye
- Permanences téléphoniques lundi et mercredi matin de 9h à 12h
- 1 accueil sur RDV à l'Udaf des Yvelines

Au cours de l'année, 127 permanences ont été assurées dont :

- 35 dans les tribunaux
- 92 permanences téléphoniques
- 279 personnes ont été accueillies et la majorité des orientations provenaient de la justice.

LE PUBLIC

279 personnes ont été informées par notre dispositif au cours de l'année 2022.

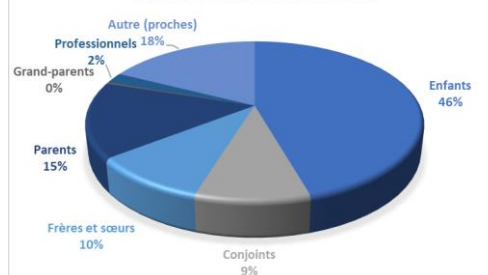
Dans 75% des situations il s'agissait de femmes.

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES



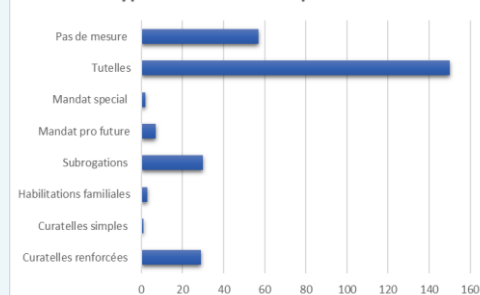
Ce sont principalement des enfants ou des proches qui sont venus chercher des informations

STATUT DES DEMANDEURS



Pour l'essentiel, les personnes venues chercher des informations avaient été désignées pour mettre en place une tutelle (48%).

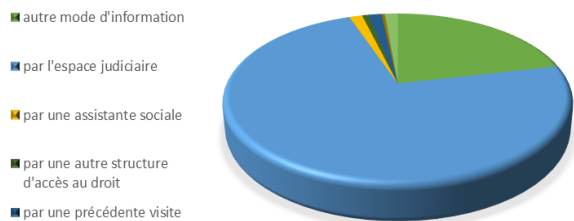
Types de mesures de protection



TYPES D'ORIENTATIONS VERS LES PERMANENCES ISTF

On peut noter que la très grande majorité des orientations proviennent de la justice : l'organisation des permanences à Saint-Germain en fonction des plannings des audiences permet une vraie complémentarité entre le juge et les mandataires. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'une fiche de « Bonnes pratiques » diffusée par le Ministre de la Justice.

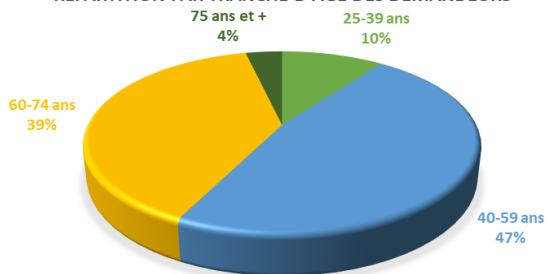
ORIENTATION VERS LES PERMANENCES ISTF



REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES DEMANDEURS

La majorité des personnes reçues avaient entre 40 et 59 ans ou les 60-74 ans, ce qui correspond bien au fait que pour l'essentiel, les informations recherchées concernaient leurs parents.

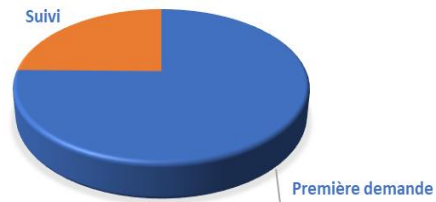
REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE DES DEMANDEURS



ANALYSE DES DEMANDES

Dans 75% des situations, il s'agissait d'une première demande.

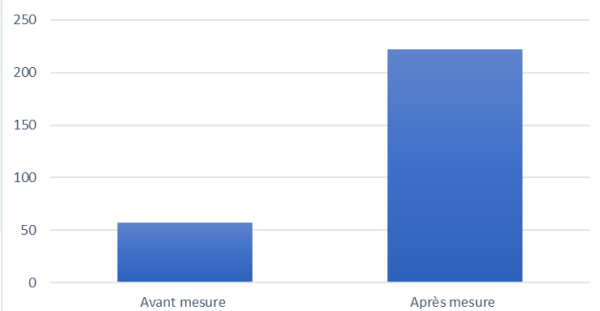
Parmi les 25% de suivi, il y a des personnes à qui les mesures sont confiées depuis de nombreuses années, qui viennent de façon régulière pour faire vérifier un CRG ou poser des questions pour s'assurer de bien rester dans le cadre juridique.



REPARTITION DES DEMANDES

80% des demandes d'informations sont intervenues après mise en place des mesures de protection.

Répartition des demandes avant/après mesures



LES SESSIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

Les mandataires du pôle ISTF ont également mené des sessions d'informations auprès des professionnels de terrain pour présenter le dispositif mais aussi plus largement de présenter la protection juridique des majeurs (contour du mandat juridique, mise en place de mesures, ...).

2 séances d'informations collectives ont été organisées en 2022 :

- Le 08 novembre auprès du SAS des Mureaux
- Le 05 décembre auprès du SAVS de Fontenay le Fleuri

L'ACTIVITÉ DU SERVICE D'AIDE A LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL

#06



La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF) est une mesure d'assistance éducative. Les juges aux enfants peuvent être saisi par la famille, un travailleur social ou le magistrat lorsque les conditions d'existence des enfants sont compromises ou risquent de l'être. Après convocation de la famille, les juges aux enfants peuvent ordonner une MJAGBF qui permettra de rétablir une bonne gestion des prestations familiales dans l'intérêt et pour les besoins de l'enfant.

Cette mesure ne remet pas en question l'autorité des parents sur les enfants. Elle n'est pas destinée à retirer la garde des enfants. Et elle n'a pas de conséquence sur la capacité que les parents ont pour prendre des décisions pour leurs enfants. L'objectif est d'éviter que leur situation financière et morale s'aggrave.

En 2022, l'Udaf des Yvelines a géré **288 mesures**, soit une baisse de 6% par rapport à 2021.

INSTALLATION DE MESURES

L'année 2022 a été marquée par une reprise des rencontres avec les partenaires, nous donnant de nouveau la possibilité d'aller à la rencontre des familles dans leurs bureaux :

- **35 présentations de mesures ont ainsi été réalisées**, et la participation à différentes commission (CAPPEX) a également permis de présenter la mesure AGBF à divers professionnels du type SAS, AEMO, PEJ, Bailleurs pouvant orienter vers la mesure AGBF.

Ces rencontres ont abouti à l'instauration de 49 mesures AGBF sur l'année.

LES MOTIFS DE FIN DE MESURES

En 2022, les 74 clôtures de mesures s'expliquent par :

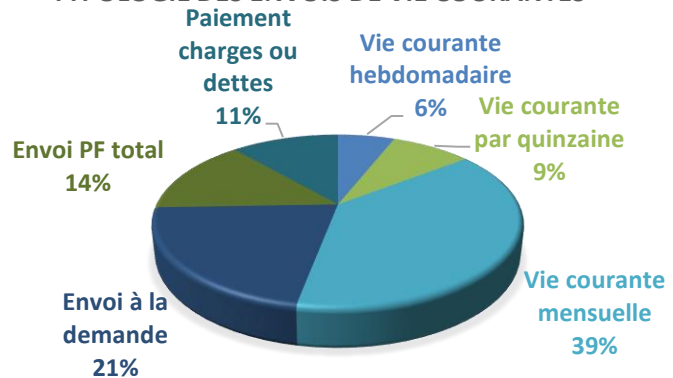
- L'ancienneté des mesures pour 20 % des cas.
- Une augmentation de rupture d'accompagnement de la part des familles
- Des familles pour lesquelles la situation familiale et conjugale s'est dégradée et a nécessité le placement des enfants à l'ASE avec les prestations versées au service gardien.
- Les cas d'une double mesure (AGBF/mesure de protection type tutelle) : les juges préfèrent mettre un terme à la mesure AGBF au vu de l'existence d'1 mesure de tutelle.

LE SUIVI DES FAMILLES

Dans le cadre d'une mesure AGBF, les prestations familiales sont versées à l'Udaf. La déléguée aux prestations familiales met alors en place une cogestion avec la famille en établissant un budget adapté à sa situation financière.

Les prestations peuvent être utilisées pour payer une facture, un échéancier, faire des envois d'argent à la famille ou encore créer une provision pour financer un projet spécifique (déménagement, vacances, ...). En majorité, les prestations sont reversées pour faire des envois de vie courante. (71%)

TYPLOGIE DES ENVOIS DE VIE COURANTES



Lors des visites à domicile mensuelles le délégué prend en concertation avec les parents, les décisions pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants.

En 2022, 1 769 visites à domicile ont été réalisées par les délégués. Le service AGBF avait programmé 2359 visites à domicile en présence des familles (VAD), mais il n'a pu en effectuer que 1769, soit 75%. Les annulations, pour l'essentiel à la demande des familles, avaient souvent des motifs sanitaires (symptômes ou test positif à la COVID).

Nous proposons aussi aux familles des RDV dans les locaux de l'Udaf à Versailles ou dans des bureaux des services de l'Action Sociales de proximité, pour les familles n'ayant pas la capacité de nous recevoir à leur domicile (hébergement, errance, logement insalubre).

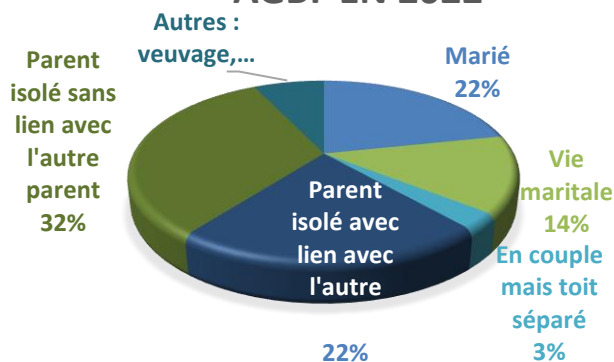
Ainsi en 2022, **58 RDV ont eu lieu au siège de l'Udaf à Versailles.**

LE PROFIL DES FAMILLES

En 2022, le service AGBF a accompagné 355 familles et suivi près de 887 enfants de 0 à 21ans. Parmi les **887 enfants, près de 257 bénéficieraient d'une autre mesure de protection de l'enfance.**

Sur l'ensemble des enfants suivis, 75% étaient scolarisés en établissement scolaire, 10% étaient scolarisés en établissements spécialisés, 6% n'étaient pas encore scolarisés et 9% étaient totalement déscolarisés.

TYPOLOGIE DES FAMILLES AGBF EN 2022



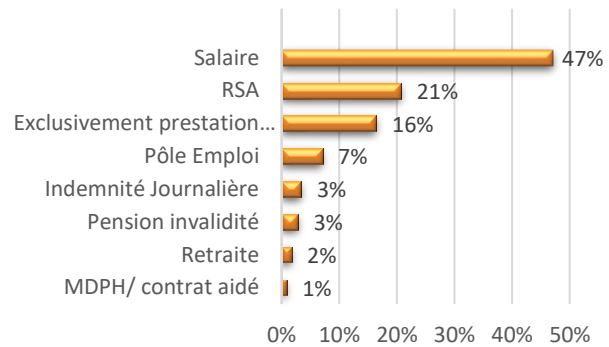
Il s'agit pour l'essentiel de parents isolés (54%), dont une majorité n'ont aucun lien avec l'autre parent (32%). Ce qui a un impact fort sur l'accompagnement car ce sont souvent des familles ayant peu de revenu pour lesquelles les prestations sont essentielles à leur vie quotidienne comme ressources supplémentaires. Cela ne permet pas régler les dettes de manières conséquentes.

RESSOURCES DES FAMILLES

La situation financière des familles est l'élément le plus important après la situation familiale.

Les profils budgétaires des familles varient sensiblement selon si ce sont des parents isolés, un couple parental ou autres.

Certaines familles n'ont que les prestations comme seules ressources du foyer. (16%) Dans ce cas une grande vigilance administrative est nécessaire pour éviter toute coupure de droits.

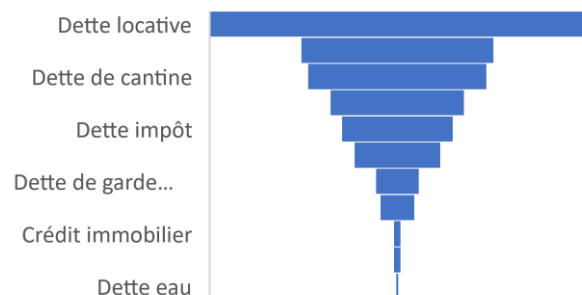


ENDETTEMENT DES FAMILLES

Les familles ont des taux élevés d'endettement, voire sont en situation de surendettement. En 2022, ce sont près de 68% des familles en situation de surendettement qui avaient un taux d'endettement supérieur à 5000€ et 15% d'entre elles ont un taux d'endettement supérieur à 20 000€.

Ce sont ainsi 205 familles suivies en AGBF (soit près de 58% des familles AGBF) qui sont en situation de surendettement avec des niveaux de surendettement variable.

Cartographie des dettes des familles sous AGBF



La situation budgétaire des familles a une forte influence sur la situation locative. Ainsi, de nombreuses familles, qui se retrouvent en difficulté financière, ne paient plus leur loyer sans prendre conscience de l'enjeu que cela a pour le foyer. Ainsi le loyer est le premier poste à ne plus être honoré lorsqu'une famille rencontre une difficulté financière.

L'absence de paiement de loyer va entraîner une baisse d'APL puis une coupure de l'APL. Ce qui va donc entraîner une augmentation notable du montant du loyer que la famille ne pourra pas honorer. Et c'est ainsi le cercle néfaste commence pouvant amener jusqu'à l'expulsion locative de la famille.

POINT CONSEIL BUDGET

#07



POINT CONSEIL BUDGET

Labélisé fin 2019, le **Point conseil budget** est un **service d'accompagnement budgétaire** ouvert à tous : tous les publics y sont reçus, y compris les personnes en emploi et qui ne sont pas suivies par les services sociaux. Les conseils sont confidentiels, personnalisés et gratuits pour les personnes accompagnées.

Les professionnels qui animent ce dispositif peuvent aider les familles, à faire face à une situation financière difficile, à améliorer la gestion de leur budget, voire anticiper un changement de situation, familiale ou professionnelle, ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses. Concrètement, il est possible d'être aidé pour négocier un échéancier de paiement, dialoguer avec sa banque, solliciter une aide sociale, revoir un contrat d'assurance, etc.

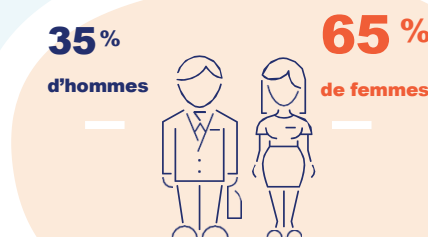
En 2022, 238 entretiens téléphoniques ont été réalisés. Ils ont abouti à 69 accompagnements.

Les demandes ont majoritairement eu trait à :

- Aide au montage de dossier de surendettement.
- Cartographies des dettes.
- Orientation vers des partenaires pour des demandes spécifiques tels que la CAF pour obtention d'un prêt mobilier ou le Pôle Emploi pour ouverture de droits à l'indemnisation chômage.
- Orientation vers l'ADIL.
- Conseil budgétaire afin d'améliorer la situation et construction de budget adapté à la situation de la personne.
- Accompagnement et conseil dans la négociation de plan d'apurement auprès de créancier.

LE PUBLIC

Le public accueilli est majoritairement féminin : 65 % des suivis sont des femmes.



Les personnes accueillies ont entre 25 et 60 ans.

	%
< 25 ANS	4
ENTRE 25 ET 60 ANS	48
> 60 ANS	15
NON PRECISE	33

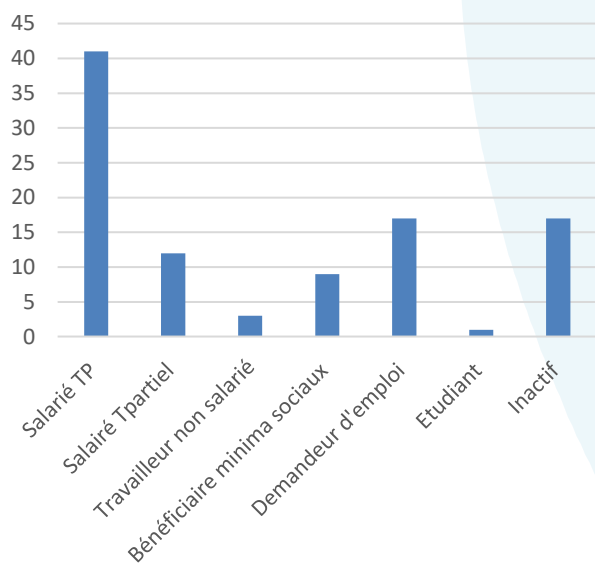
SITUATION FAMILIALE

71 % des personnes accueillies vivent seules, dont une majorité de femmes (76%).

32 % des personnes vivant seules ont des enfants, notamment les femmes (91%).

70% des personnes vivant en couple ont des enfants.

SITUATION PROFESSIONNELLE



C'est au centre d'action sociale à Magny les hameaux que le PCB de l'Udaf des Yvelines a réuni une dizaine de personnes pour cette deuxième information collective sur la thématique du budget : **qu'est-ce que c'est ? Pourquoi tenir un budget ? et comment faire ?**



#07

REVENU DU FOYER

Pour la majorité des personnes ce sont des femmes âgées entre 25 et 60 ans, salariées à temps plein, seules (avec ou sans enfant) avec des revenus moyens compris entre 1500 et 2000€.

LES SESSIONS D'INFORMATIONS COLLECTIVES

Les conseillères PCB ont aussi mené des sessions d'informations auprès des professionnels de terrain pour présenter le dispositif. En 2022, les conseillères PCB de l'Udaf des Yvelines ont mené 7 RDV avec deux partenaires qui ont abouti à la réalisation de 2 actions collectives :

Le lundi 13 juin, au sein des locaux de la mission populaire de Trappes, le Point Conseil Budget de l'Udaf des Yvelines a réuni une quinzaine de personnes en cours d'alphabétisation pour participer à un atelier budget



PARTENARIATS



7 séances de présentation du PCB ont eu lieu dans le cadre des formations de la Banque de France.

Cette année 2022, a permis de développer le réseau partenarial. Ainsi les conseillères ont rencontré et présenté le PCB à différents CCAS :

- CCAS de Rambouillet
- CCAS de BOUGIVAL
- CCAS de Magny les Hameaux
- CCAS de Houilles
- CCAS de Versailles
- CCAS de Guyancourt

Ces CCAS se sont montrés très intéressés par le dispositif que ce soit pour l'orientation de familles en difficulté ou dans la mise en place d'actions collectives.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOTRE SIÈGE SOCIAL

5, rue de l'Assemblée Nationale
78 009 Versailles Cedex
01 39 20 14 40
udaf@udaf78.asso.fr

ISTF

Information et soutien aux tuteurs familiaux
Permanences téléphoniques :
Lundi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
istf@udaf78.asso.fr
01 39 20 08 08

PCB

Point conseil budget
pcb@udaf78.asso.fr
07 71 61 24 44

PJM

Protection Juridique des Majeurs
Udaf.MP@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

AGBF

Aide à la Gestion budgétaire des Familles
agbf@udaf78.asso.fr
01 39 20 14 40

Nous retrouver
<https://www.udaf78.fr/>

UNIS
POUR LES
FAMILLES